



Contribution à la mise en place de la ZFE-m de la Métropole du Grand Nancy

Consultation publique - septembre 2024

Rédacteurs : Groupe des Shifters de Nancy-Lorraine



« « Sommaire :

1. Les Shifters, qui sommes-nous ?
2. Nous sommes favorables à la ZFE- m
3. La ZFE-m proposée aura-t-elle un impact sur la qualité de l'air ?
4. Il s'agit de déconstruire le « système voiture » et de développer un « système de modes actifs et partagés »
5. Nous proposons une ZFE-m plus ambitieuse

1 – Les Shifters, qui sommes-nous ?

Les Shifters de Nancy-Lorraine interviennent en soutien au **Shift Project, centre de réflexion œuvrant à la décarbonation de l'économie.**

Sans idéologie, ni dogmatisme, nous mobilisons nos compétences afin de sensibiliser au changement climatique anthropique, faire prendre conscience du nécessaire renoncement aux énergies fossiles et développer une sobriété énergétique, indispensable à une résilience territoriale face aux aléas climatiques.

2 - Nous sommes favorables à la mise en place d'une ZFE-m

Au-delà de l'intérêt non discutable de la mise en œuvre d'une ZFE-m dans la Métropole, qui doit jouer en faveur d'une amélioration de la santé publique à travers une baisse de la pollution atmosphérique, nous pensons que ce dispositif aura à terme un effet vertueux pour la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre.

3- La ZFE-m proposée aura-t-elle un impact sur la qualité de l'air ?

Nous avons des doutes sur le niveau d'ambition de la ZFE-m proposée et l'efficacité attendue sur la qualité de l'air et sur la décarbonation.

Cette opération doit conduire à nous interroger plus largement sur l'avenir des mobilités au sein de la métropole et dans un plus large périmètre englobant les flux réguliers des 80 000 résidents hors Métropole.

L'étude des déplacements prenant en compte les lieux d'habitation, de travail, de consommation, de soin et de loisirs est une base essentielle pour connaître la situation actuelle. A-t-elle été mise à jour ?

En effet, seul un report rapide et fort de l'usage actuellement majoritaire de véhicules thermiques vers des mobilités plus décarbonées baissera de façon significative la pollution atmosphérique. Nous voulons parler des reports vers les transports en commun (train, bus), le vélo, la marche à pied et une intermodalité efficace.

Le dispositif décrit dans le projet d'arrêté semble insuffisant **pour obtenir une baisse significative de la pollution atmosphérique.** En effet il prévoit :

- l'exclusion uniquement des véhicules les plus polluants (Crit'Air 5 et non classés),
- un nombre élevé de voies dérogatoires !
- de trop nombreux accès à des P+R intra-métropole.

4- Il s'agit de déconstruire le « système voiture » et de développer un « système de modes actifs et partagés »

Celle-ci ne peut réussir que par une **forte diminution de la circulation routière** au-delà de l'effet attendu par le renouvellement naturel du parc automobile.

L'augmentation de la proportion des véhicules électriques (VE) dans ce parc ne remédiera pas complètement aux problématiques de pollution ; en effet, **les VE restent émetteurs de particules fines, polluants majeurs**.

Il s'agit de mettre en œuvre les dispositions pour pouvoir respecter les nouveaux seuils réglementaires qui seront prochainement abaissés de moitié pour les dioxydes d'azote et les PM10 selon les prescriptions de l'Europe pour 2030. Par ailleurs, nous avons en perspective des recommandations de l'OMS encore plus ambitieuses.

5 - Nous proposons une ZFE-m plus ambitieuse

Afin de rendre réellement la mise en place de la ZFE-m efficace sur un plan « dépollution et décarbonation », nous recommandons les amendements suivants :

- **Débuter simultanément l'application des mesures** aux véhicules utilitaires et particuliers ; Pourquoi différer en 2028 alors que d'autres agglomérations ont déjà intégré les Crit'Air 4, voire Crit'Air 3 ?
- **Donner un calendrier d'exclusion progressive des véhicules Crit'Air 4 à Crit'Air 3 de 2025 à 2030 ;**
- **Pérenniser la possibilité de déclencher des interdictions de circulation aux véhicules Crit'Air 4 et 5 et Non Classés au 2^{ème} jour** d'une alerte pollution correspondant à des dépassements importants des seuils des polluants atmosphériques (mesure existant depuis le 1^{er} juin 2021) ;
- **Développer les parkings relais P+R hors métropole associés** à des navettes fréquentes et rapides vers les lieux de travail, de soins, les points économiques et culturels de la métropole,
- **Réaliser l'étude des parking-relais** en périphérie de la Métropole, en particulier au sud (A330),
- **Limiter la durée et les motifs des dérogations locales** (un an au lieu de 3 ans),
- **Limiter les aides aux Véhicules Electriques à des véhicules légers** en dessous de 1,6 tonne (seuil de déclenchement du malus) et non 2 tonnes.

Sources du Shift Project :

<https://theshiftproject.org/>

<https://ilnousfautunplan.fr/>

[Guide des mobilités bas carbone](#)

<https://theshiftproject.org/le-memento-resilience/>

<https://theshiftproject.org/les-cahiers-territoires/>

<https://territoiresaufutur.org/>



Contacts : shifters.nancy@gmail.com

The Shifters est une association créée en 2014 pour diffuser des idées et solutions visant à réduire les émissions carbone de nos sociétés et notre dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). L'association partage la vision du think tank **The Shift Project** sur la réalité du changement climatique et la nécessaire transition bas-carbone.

<https://theshifters.org/>